

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 24T13
MISE AUX NORMES PMR DE LA SALLE DE SPORT MARCEL QUENTIN
LOT 1 – DEMOLITIONS, MAÇONNERIE, MENUISERIES,
CARRELAGE, FAÏENCES, TRAVAUX DIVERS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n°24T13, lot 1, conclu avec la société SOTRAFRAN pour la mise aux normes PMR de la salle de sport Marcel Quentin,

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles R.2194-4, R.2194-7 et R.2194-8,

Considérant la nécessité d'assurer la qualité et la pérennité des finitions, le remplacement partiel de la faïence initialement prévu a dû être fait en totalité, et la pose d'un carrelage au sol s'est avérée nécessaire dans l'ensemble des sanitaires, ceci entraînant une plus-value partiellement compensée par des moins-values concernant la suppression d'éléments initialement prévus et non réalisés,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n°1 est conclu avec la société SOTRAFRAN, titulaire du lot n°1 *Démolitions, maçonnerie, menuiseries, carrelage, faïences et travaux divers* du marché 24T13, modifiant le montant du marché.

Article 2 :

L'avenant comprend des plus-values pour un montant de 23.122,50 €/HT et des moins-values pour un montant de - 15.255,50 €/HT.

Son montant s'élève à 7.867 €/HT (9.440,40 €/TTC). En tenant compte de la révision de la tranche optionnelle et de cet avenant, le montant total du marché atteint 87.927,93 €/HT (105.513,52 €/TTC), représentant une plus-value de 9,83 %.

Article 3 :

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 août 2025.

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

22 AOUT 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

